

# Fiche technique

## GILP2 - GILP2

### Désignation :

GILET HAUTE VISIBILITÉ POLYESTER - MONTAGE PARALLÈLE

### Tailles :

L - XXL

### Coloris :

Jaune Fluo - Orange Fluo



### Descriptif :

Gilet haute visibilité. Fermeture par bande agrippante. Haute visibilité : Classe 2 - Couleur argent - Montage parallèle.

### Matériaux :

Tricot 100% polyester.  
Bandes rétro réfléchissantes (30 lavages max à 30°C).

### Instructions d'emploi :

Vêtement de signalisation permettant d'être parfaitement vu de jour comme de nuit dans la lumière des phares en extérieur.

### Limites d'utilisation :

Ne pas utiliser hors de son domaine d'utilisation défini dans les instructions d'emploi ci-dessus. Avant d'enfiler ce vêtement, vérifier qu'il ne soit ni sale ni usé, cela entraînerait une baisse de son efficacité. S'assurer que la bande rétro-réfléchissante grise soit positionnée sur l'extérieur du vêtement. Il ne doit porter aucun additif pouvant réduire sa surface visible. Ce vêtement ne contient pas de substance connue comme étant cancérigènes, ni toxiques, ni susceptible de provoquer des allergies aux personnes sensibles. Si le matériau de protection est endommagé mettre le vêtement au rebut.

### Instructions de stockage :

Stockage dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité.

### Instructions de nettoyage / d'entretien :

Laver à l'envers, faire sécher immédiatement après lavage. Température de lavage 30°C maximum (nombre de lavage maximum autorisé : 30 ), traitement mécanique réduit, rinçage à température décroissant progressivement, essorage réduit. Chlorage exclu. Repassage à une température maximale de la sole du fer à repasser de 110°C, le traitement à la vapeur présente des risques. Ne pas nettoyer à sec, ne pas détacher avec solvants. Ne pas sécher en sèche-linge à tambour rotatif. Ne pas faire de pré-trempe. Ne pas utiliser de détachants à haute alcalinité, de détergents à base de solvants ou de microémulsions, ni d'agents de blanchiment.

### Performances :

Conforme aux exigences de la directive européenne 89/686, notamment en terme d'ergonomie, d'innocuité, de confort, d'aération et de souplesse, et aux normes européennes EN340:2003, EN471:2003 /A1:2007 (2, 2), vêtements de signalisation à haute visibilité pour usage professionnel.

- **EN471:2003 /A1:2007** Vêtements de signalisation à haute visibilité pour usage professionnel - Méthodes d'essai et exigences



2 : Classe du vêtement (1 à 3)

2 : Niveau de performance de la matière rétro réfléchissante (1 à 2)